
*Afin de mieux s'adapter à la vision du club "Les 3 sentiers" qui est
"L'Image et la Sécurité"*

Le Code d'Éthique et de Sécurité est intégré.

« On est un club, on se comporte en club »

- Le chandail doit être porté convenablement par tous en tout temps lors des randonnées en vélo. **Aucune modification ne doit y être apportée** et aucune manche roulé ne sera toléré, que l'on soit en mouvement ou non.
- Le port du casque est obligatoire lors des randonnées en vélo.
- Suite à plusieurs avis de certaines municipalités, tous les membres doivent circuler à la file indienne en tout temps et à distance respectable lors des sorties en vélo.
- Les membres doivent respecter les directives des encadreurs.
- Ne jamais dépasser le chef de file, c'est lui qui ouvre la voie afin d'en assurer la sécurité, en tenant compte de la condition physique du groupe, de la difficulté du parcours et des attraits touristiques.
- Les membres doivent respecter les heures indiquées pour les départs lors des sorties.
- Chaque membre respecte les règles du Code de la sécurité routière.
- Il est du devoir de chacun d'assurer sa sécurité et celle du groupe.
- Si vous croyez qu'un membre du groupe a un comportement dangereux, il est de votre devoir de l'en informer de façon diplomatique.
- Chaque membre doit s'assurer, pour sa sécurité et celle des autres, que son vélo soit en bon état.
- Le groupe roule de façon solidaire afin de garder ses membres.
- Si vous descendez de vélo, dégagez la route. Déplacez votre vélo complètement en dehors de la chaussée.
- Si un membre du groupe s'arrête pour un bris ou un problème, le groupe arrête et porte assistance. Tous se placent de façon à dégager complètement la chaussée ou la piste.
- Après une longue montée, on se regroupe à une portion sécuritaire de la route ou de la piste en continuant lentement ou en arrêtant tous à cet endroit.
- Un dépassement s'effectue toujours par la gauche.
- Si un membre quitte le groupe, il doit obligatoirement en informer un encadreur.
- Une chambre à air, une trousse de réparation, une pompe, une bouteille d'eau et un aliment énergétique constituent un minimum pour assurer l'autonomie du cycliste.

*

*Le gros bon sens doit dicter à chacun la façon de se comporter, ne jamais perdre de vue que
l'on fait une activité en groupe et qu'un seul individu indiscipliné ternit l'image de tout le
groupe.*

*Notre but est de goûter aux joies des activités de plein air, de profiter de ses bienfaits, tout en
s'amusant de façon sécuritaire.*

*Le Code de la route fixe le maximum d'un groupe à 15 personnes afin de donner une chance
aux voitures de le dépasser.*

Pour toutes les sorties, apportez votre carte d'assurance maladie.